

OPCVM de droit français
VEGA DISRUPTION

RAPPORT ANNUEL

au 31 mars 2021

Société de gestion : VEGA Investment Managers

Dépositaire : CACEIS Bank

Commissaire aux comptes : KPMG Audit

Sommaire

	Page
1. Rapport de Gestion	3
a) Politique d'investissement	3
■ Politique de gestion	
b) Informations sur l'OPC	6
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changement substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Réglementation SFTR en EUR	
■ Accès à la documentation	
■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA)	
c) Informations sur les risques	9
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)	10
e) Loi sur la transition Énergétique pour la croissance verte	11
2. Engagements de gouvernance et compliance	12
3. Frais et Fiscalité	20
4. Certification du Commissaire aux comptes	21
5. Comptes de l'exercice	26

1. Rapport de Gestion

a) Politique d'investissement

■ Politique de gestion

A la date d'établissement du rapport de gestion et dans le contexte d'incertitude lié à la crise sanitaire du Covid-19, il n'a pas été rencontré les événements listés ci-dessous :

- Des événements significatifs intervenus au cours de l'exercice tels que des changements dans les modalités d'application des méthodes comptables (mise en œuvre de valorisation sous modèle, activation de gates, suspension de VL).
- D'autres éléments tels que des informations relatives aux situations éventuelles de suspension des souscriptions/rachats, de liquidation de fonds ou de création d'un fonds de cantonnement.

Alors que l'année 2020 démarrait sous les meilleurs auspices avec la signature de l'accord commercial sino-américain et des indicateurs économiques bien orientés, la propagation de l'épidémie de coronavirus hors de Chine et les mesures de confinement imposées par les gouvernements ont soudainement entraîné les actifs risqués dans une spirale baissière sans précédent. Près d'un tiers de la capitalisation boursière mondiale a ainsi fondu en un seul mois (de mi-février à mi-mars) ; les rendements des emprunts d'Etat, jouant pleinement leur rôle de valeurs refuge, ont alors chuté : les taux à 10 ans allemand et américain ont respectivement atteint fin mars -0,47% et 0,67%.

Dans cet environnement, Banques Centrales et gouvernements n'ont cessé d'intervenir pour soutenir l'économie et éviter que ne survienne une crise financière comme en 2008.

Aux Etats-Unis, la Fed, après avoir brutalement abaissé le niveau de ses taux directeurs à 0%, a décidé d'acheter de façon illimitée les bons du Trésor américains et d'injecter massivement des liquidités. Enfin, elle a fait du « retour au plein emploi » l'objectif premier de sa nouvelle stratégie, en acceptant même que l'inflation puisse désormais dépasser la cible des 2% avant d'envisager de remonter ses taux directeurs.

En zone Euro, la BCE a de son côté décidé un programme temporaire d'achats d'urgence de titres de dette publique et privée dont le montant a été relevé à 1350 Mds€ en fin d'année et laissé entendre qu'elle pourrait désormais racheter, sans limite, la dette d'un pays périphérique qui serait en difficulté (contre 33% maximum initialement).

Sur le plan budgétaire, les investisseurs ont salué les initiatives de relance prises à travers le monde et notamment par les pays membres du G20. Mais c'est surtout l'annonce mi-mai, d'un plan européen d'un montant de 750 Mds€, à l'initiative de la France et de l'Allemagne, qui a alimenté la hausse des places boursières européennes dès le printemps 2020. Les valeurs technologiques, plébiscitées par les investisseurs dans le contexte de crise sanitaire, ont également participé à l'accélération de cette tendance au cours de l'été, aux Etats-Unis tout particulièrement.

Mais une recrudescence du coronavirus au niveau mondial en septembre et de nouvelles révisions en baisse des perspectives de croissance mondiale ont freiné cette évolution. Malgré une reprise timide des marchés début octobre, les investisseurs ont préféré prendre des profits, redoutant non seulement l'impact du durcissement de mesures sanitaires sur l'activité mais également l'issue du résultat des élections présidentielles américaines. Sur la dernière semaine d'octobre, les marchés boursiers ont même connu leur plus mauvaise performance hebdomadaire depuis le krach de mi-mars. Bien que contenue, cette phase de correction s'est accompagnée d'un fort rebond de la volatilité.

1. Rapport de Gestion

Puis début novembre, l'élection de J. Biden à la présidence des Etats-Unis et l'annonce quasi-simultanée par Pfizer-BioNTech d'un vaccin efficace à plus de 90%, ont déclenché un mouvement de flux acheteurs massifs sur les marchés boursiers, provoquant un véritable retournement de tendance.

Les résultats convaincants des essais cliniques de phase III par d'autres laboratoires, et les premiers effets positifs des mesures de restrictions en Europe, ont également participé à ce regain d'optimisme.

Pour autant, devant la difficulté de certains pays à contenir la propagation du virus, accentuée en fin de mois par une nouvelle souche, plus contagieuse, apparue au Royaume-Uni, les mesures de confinement se sont multipliées en décembre sans pour autant contrarier la progression des marchés boursiers initiée début novembre.

Rassurés par la mise en place des premières vaccinations, les investisseurs ont également salué en cette fin d'année, l'accord conclu in extrémis entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne sur leurs futures relations commerciales, et notamment le fait que le Royaume-Uni puisse accéder au marché unique européen et à ses 450 millions de consommateurs, sans quota ni droit de douane.

Outre-Atlantique, la perspective d'un deuxième plan de relance d'un montant proche de 900 Mds\$ que D. Trump a fini par ratifier, a également été bien accueillie.

Dans ce contexte, les places boursières américaines et asiatiques clôturent l'année sur de belles performances (S&P 500 : +17,7% ; Shanghai SE Composite : +13,9%) tandis que les marchés européens restent toujours en territoire légèrement négatif (Stoxx 600 : -2,0%).

Après un début d'année 2021 fragilisé par la propagation de nouvelles souches du virus plus contagieuses, les indices boursiers ont renoué avec la hausse sur la majeure partie du trimestre. L'arrivée de l'administration de J. Biden en janvier et la nouvelle configuration du Congrès, entièrement démocrate, a été saluée par les investisseurs. En parallèle, l'économie américaine a délivré des signes de reprise manifeste de son activité en février (rebond inattendu des dépenses des consommateurs, enquêtes de confiance dans l'industrie bien orientées). Mais la perspective d'un nouveau creusement des déficits budgétaires aux Etats-Unis, liée au vaste plan de relance de 2000 Mds de dollars de J. Biden, et la hausse du cours des matières premières, ont remis la thématique inflationniste sur le devant de la scène. Les investisseurs ont ainsi redouté que les banques centrales, Fed en tête, ne soient contraintes de relever plus tôt que prévu le niveau de leurs taux d'intérêt directeurs. Aux Etats-Unis, la hausse de l'inflation à 1,7% en février (sur 12 mois) contre 1,4% en janvier n'a fait qu'alimenter ces craintes.

Dans ce contexte, et malgré quelques brèves périodes plus incertaines qui ont fragilisé la tendance, les marchés actions clôturent ce premier trimestre sur de belles performances* : +9,5% pour le CAC 40, +9,2% pour le MSCI World en €, +8,2% pour l'Europe Stoxx 600, +6,1% pour le S&P 500. En outre, les pays émergents, pénalisés par la remontée des taux longs américains et du dollar, ont enregistré des progressions plus modestes.

Sélection de fonds :

Nous avons abordé 2020 avec un positionnement prudent Face à un cycle économique mature nous avons entrepris de renforcer les thèmes offrant selon nous la meilleure visibilité sur les revenus futurs. Ce positionnement prudent s'est accentué tout au long du premier trimestre avec la mise en place des mesures de confinement partout dans le monde. Ainsi, le portefeuille aura été aidé par une large exposition aux valeurs de qualité, mais surtout à la technologie, secteur qui aura largement bénéficié du contexte d'économie confinée avec notamment les bons parcours de **CPR Global Disruptive Opportunities**. Par ailleurs une large part de liquidité (autour de 10%) aura permis de limiter la baisse des marchés.

1. Rapport de Gestion

Avec les premières tentatives de déconfinement et les perspectives de réouverture des économies, nous avons accentué le profil cyclique du portefeuille tout en privilégiant les valeurs exposées aux thèmes structurels, moins à risque d'une résurgence de la pandémie. Ainsi, nous avons continué de renforcer les thèmes de transition digitale avec en tête les fitnechs, le e-commerce et les loisirs numériques. Corrolaire de cette tendance, les besoins en infrastructure réseau ont été décuplés si bien que nous avons initié au cours du second trimestre une position dans **Neuberger Berman Next Generation Connectivity** qui joue le déploiement de la 5G dans le monde.

A partir de septembre, face aux tentatives du marché de jouer un retour à la normale de la situation économique, nous avons décidé de prendre des bénéfices sur les valeurs emblématiques de l'économie confinée pour réallouer, au sein du secteur des technologies, en faveur de segments plus traditionnels dans l'industrie, la cybersécurité ou la 5G.

Ainsi, face à la rotation en faveur des thématiques Value initiées dès début novembre, et en particulier les valeurs qui avaient le plus souffert au cours de la crise, le portefeuille aura limité son repli profitant de sa dimension cyclique et son profil plus européen. Dans ce contexte, et afin de limiter l'impact négatif de la hausse des taux, nous avons renforcé le thème du paiement digital et des fintech (**Robeco Global Fintech**) tout en restant largement exposé aux valeurs industrielles avec notamment **Thematics AI & Robotics**.

Enfin, au cours du premier trimestre 2021, la progression des taux longs combiné à la confirmation de l'appétit pour le risque des investisseurs, le portefeuille a souffert du poids important des valeurs technologiques, premières victimes du rééquilibrage en faveur des secteurs les plus exposés à la réouverture des économies.

Compartiment actions :

Au cours de la période, la poche action a enregistré une très bonne performance, portée par les paris suivants : Adyen +147%, ASML +115%, Zur Rose + 48,3%, Vestas Wind Systems +139,6%, Palo Alto Networks 94,7%... La crise de la Covid 19 n'a que très peu impacté nos investissements sur la poche action. Au 31/03/21, la poche actions représente 39,58% du portefeuille.

Sur la période de nouvelles positions ont fait leur entrée en portefeuille : Europe on notera notamment **Zur Rose** dans la pharmacie en ligne, **Inpost** dans les lockers, **NEL** sur la thématique hydrogène ou encore **S4 Capital** dans la publicité digitale, aux Etats-Unis, **Airbnb** dans le tourisme, **Nvidia** dans les semi-conducteurs, **Intuitive Surgical** dans la robotique ou encore **Skyworks** dans la 5G...

Les performances de Vega Disruption

Performance de la part R-C(EUR) : +45,66%

Performance de la part I-C(EUR) : +46,36%

Performance de la part N-C(EUR) : +46,47%

Performance du Benchmark, le MSCI World DNR en € : +43,8%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

1. Rapport de Gestion

b) Informations sur l'OPC

■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
NEUBERGER BERMAN INVESTMENT FUNDS PLC NEUBERGER BERMAN 5G CO	8 139 884,21	2 899 163,74
CPR INVEST GLOBAL DISRUPTIVE OPPORTUNITIES I ACC	3 645 714,62	6 822 694,88
THEMATICS AI AND ROBOTICS FUND I/A(EUR)	2 597 640,00	6 311 469,78
PICTET CLEAN ENERGY I	4 771 824,00	1 472 402,00
ROBECO GLOBAL FINTECH INNOVATION EQUITIES I	1 904 680,00	4 213 422,50
PARVEST GL ENVIRONMEN IC	0,00	4 268 054,16
EDR FUND-BIG DATA-I-EUR	0,00	3 824 486,90
HSBC HANG SENG TECH UCITS ETF	3 643 942,00	0,00
CPR INVEST - GLOBAL SILVER AGE - I - ACC	0,00	3 228 659,50
ROBECO CAPITAL GROWTH FUNDS SICAV - ROBECO GLOBAL CONSUMER T	904 810,50	2 293 889,70

■ Changement substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

13/07/2020 : création de nouvelles parts P destinées aux investisseurs souscrivant dans le cadre de Plan d'Epargne Entreprise ou de Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise ; possibilité d'investir de manière limitée à 5% en valeurs cotées sur les marchés européens et exposées à un risque pays émergents.

■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

■ Accès à la documentation

La documentation légale de l'OPC (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la Société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : service-clients@vega-im.com

1. Rapport de Gestion

■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA) en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 0,00

- o Prêts de titres : 0,00
- o Emprunt de titres : 0,00
- o Prises en pensions : 0,00
- o Mises en pensions : 0,00

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 0,00

- o Change à terme : 0,00
- o Future : 0,00
- o Options : 0,00
- o Swap : 0,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés.

1. Rapport de Gestion

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces (*)	0,00
Total	0,00
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces	0,00
Total	0,00

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	0,00
. Autres revenus	0,00
Total des revenus	0,00
. Frais opérationnels directs	0,00
. Frais opérationnels indirects	0,00
. Autres frais	0,00
Total des frais	0,00

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

1. Rapport de Gestion

c) Informations sur les risques

■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

■ Gestion des risques

Néant.

■ Gestion des liquidités

Néant.

■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.

1. Rapport de Gestion

d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

Cet OPC ne prend pas en compte simultanément les trois critères « ESG ».

1. Rapport de Gestion

e) Loi sur la transition Energétique pour la croissance verte

Cet OPC n'est pas concerné par la réglementation sur la Loi de Transition Energétique pour la croissance verte.

2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution/best selection », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <http://www.vega-im.com> (rubrique "A propos de VEGA Investment Managers/Informations réglementaires").

■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les OPC qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <http://www.vega-im.com> (rubrique "A propos de VEGA Investment Managers/Informations réglementaires").

■ Politique de rémunération

La présente politique de rémunération de VEGA INVESTMENT MANAGERS est constituée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »)
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »)
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »)

I- Principes généraux de la politique de rémunération

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique RH de VEGA INVESTMENT MANAGERS. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

2. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de VEGA INVESTMENT MANAGERS, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de VEGA INVESTMENT MANAGERS. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- La Direction Générale est évaluée sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion et sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services et la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs, tels que l'évolution des résultats financiers de VEGA INVESTMENT MANAGERS et des activités supervisées ainsi que d'éléments qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions supports sont évaluées sur leur capacité à accompagner les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement en fonction de la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires.

2. Engagements de gouvernance et compliance

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'ils contrôlent.
- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon des critères quantitatifs, complétés d'un ou plusieurs critères qualitatifs.

Les critères quantitatifs reflètent les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de VEGA INVESTMENT MANAGERS et/ou des produits gérés.

Ces critères quantitatifs sont calculés sur une période prédéfinie et ajustés des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

L'évaluation de la performance prend en compte, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de VEGA INVESTMENT MANAGERS.

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de VEGA INVESTMENT MANAGERS.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de VEGA INVESTMENT MANAGERS.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

VEGA INVESTMENT MANAGERS veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

2. Engagements de gouvernance et compliance

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de VEGA INVESTMENT MANAGERS mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle, collective et/ou individuelle.

Les rémunérations variables collectives de VEGA INVESTMENT MANAGERS sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCO). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de VEGA INVESTMENT MANAGERS et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, VEGA INVESTMENT MANAGERS peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

2. Engagements de gouvernance et compliance

I-2.3. Equilibre entre rémunération fixe et variable

VEGA INVESTMENT MANAGERS s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus d'une fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II- Déclinaison du dispositif applicable à la population identifiée au titre d'AIFM et/ou UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de VEGA INVESTMENT MANAGERS comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, VEGA INVESTMENT MANAGERS a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIFM).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille (y compris les gérants),
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables de certaines activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de VEGA INVESTMENT MANAGERS, en lien avec la Direction de la conformité, du contrôle interne et des risques.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de VEGA INVESTMENT MANAGERS, puis présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

2. Engagements de gouvernance et compliance

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de VEGA INVESTMENT MANAGERS. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé

A partir de 500 K€ : 60% de différé

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation de la Direction générale de VEGA INVESTMENT MANAGERS et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par VEGA INVESTMENT MANAGERS.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière de la société de gestion et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de VEGA INVESTMENT MANAGERS et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans le Long Term Incentive Plan (LTIP) de VEGA INVESTMENT MANAGERS.

III- Gouvernance

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NATIXIS WEALTH MANAGEMENT pour le compte de VEGA INVESTMENT MANAGERS.

2. Engagements de gouvernance et compliance

La Direction de la conformité, du contrôle interne et des risques de VEGA INVESTMENT MANAGERS a pour sa part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elle est ainsi impliquée dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elle intervient dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elle est aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de VEGA INVESTMENT MANAGERS est validée par le Conseil d'administration de VEGA INVESTMENT MANAGERS.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de la politique de rémunération comprenant la population identifiée sont approuvés successivement par la Direction générale de VEGA INVESTMENT MANAGERS, la Direction générale de NATIXIS WEALTH MANAGEMENT, puis celle de NATIXIS.

VEGA INVESTMENT MANAGERS, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte par ailleurs au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation ¹ :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
 - o Recommandation et l'assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion
 - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion
 - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de VEGA INVESTMENT MANAGERS avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration.

La rémunération du Directeur général de VEGA INVESTMENT MANAGERS est déterminée par la Direction générale de NATIXIS WEALTH MANAGEMENT et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS avant d'être approuvée par le Conseil d'administration de NATIXIS.

¹ : Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.

2. Engagements de gouvernance et compliance

La rémunération du Directeur de la conformité, du contrôle interne et des risques de VEGA INVESTMENT MANAGERS est revue, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elle est ensuite soumise au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de VEGA INVESTMENT MANAGERS fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NIM.

Quand VEGA INVESTMENT MANAGERS délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Montant total des rémunérations brutes pour l'exercice écoulé, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel CDI, et nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2020* : 5 130 828 euros

Rémunérations variables attribuées au titre de 2020 : 4 247 000 euros

Effectifs concernés** : 63

**Rémunérations fixes annuelles 2020 (ie non prorata temporis)*

***Effectifs présents au 31/12/2020*

Montant agrégé des rémunérations brutes (fixes et variables agrégées) des membres du personnel CDI de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles et nombre de bénéficiaires :

Rémunération totale attribuée au titre de 2020 : 7 161 921 euros

Effectifs concernés : 36

3. Frais et Fiscalité

■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet : <http://www.vega-im.com> (rubrique "A propos de VEGA Investment Managers/Informations réglementaires").

■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par les retenues à la source.

4. Rapport du commissaire aux comptes



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement VEGA DISRUPTION

115, rue Montmartre - 75080 Paris Cedex 02

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2021

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif VEGA DISRUPTION constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des fonds et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, établis dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Isabelle
Bousquie

Signature numérique
de Isabelle Bousquie

Date : 2021.05.28
23:20:45 +02'00'

Isabelle Bousquié
Associé

5. Comptes de l'exercice

a) Comptes annuels

■ BILAN ACTIF AU 31/03/2021 EN EUR

	31/03/2021	31/03/2020
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	90 458 165,31	72 833 121,12
Actions et valeurs assimilées	38 391 826,31	24 122 188,89
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	38 391 826,31	24 122 188,89
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	52 066 339,00	48 710 932,23
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	52 066 339,00	48 710 932,23
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	296 369,53	76 884,13
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	296 369,53	76 884,13
COMPTES FINANCIERS	7 619 755,86	9 041 641,13
Liquidités	7 619 755,86	9 041 641,13
TOTAL DE L'ACTIF	98 374 290,70	81 951 646,38

5. Comptes de l'exercice

■ BILAN PASSIF AU 31/03/2021 EN EUR

	31/03/2021	31/03/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	82 041 654,82	82 164 455,43
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	16 473 887,55	512 343,09
Résultat de l'exercice (a,b)	-1 512 398,36	-961 375,61
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	97 003 144,01	81 715 422,91
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	1 350 452,60	236 223,47
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 350 452,60	236 223,47
COMPTES FINANCIERS	20 694,09	0,00
Concours bancaires courants	20 694,09	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	98 374 290,70	81 951 646,38

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

5. Comptes de l'exercice

■ HORS-BILAN AU 31/03/2021 EN EUR

	31/03/2021	31/03/2020
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

5. Comptes de l'exercice

■ COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/03/2021 EN EUR

	31/03/2021	31/03/2020
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	16,12	319,46
Produits sur actions et valeurs assimilées	217 094,42	177 350,72
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	217 110,54	177 670,18
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	20 490,27	12 343,27
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	20 490,27	12 343,27
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	196 620,27	165 326,91
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 157 737,81	652 947,69
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-1 961 117,54	-487 620,78
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	448 719,18	-473 754,83
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-1 512 398,36	-961 375,61

5. Comptes de l'exercice

b) Comptes annuels - Annexes comptables

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

5. Comptes de l'exercice

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

5. Comptes de l'exercice

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

5. Comptes de l'exercice

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013322971 - VEGA DISRUPTION N-C(EUR) : Taux de frais maximum de 1,30%

FR0013299054 - VEGA DISRUPTION I-C(EUR) : Taux de frais maximum de 0,80%

FR0013299047 - VEGA DISRUPTION R-C(EUR) : Taux de frais maximum de 2,00%

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période concernée.

Commission de surperformance :

La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part est basée sur la comparaison entre l'actif valorisé de l'OPCVM et l'actif de référence.

L'indice de référence, retenu pour le calcul de la commission de surperformance, est :
le MSCI World DNR. Il est libellé en EUR.

La période de référence correspond à l'exercice comptable.

Première période de référence :

Pour les parts R-C la 1^{ère} période débute le 19/02/2018 et se termine le 29/03/2019.

Pour les parts N-C la 1^{ère} période débute le 19/02/2018 et se termine le 29/03/2019.

Pour les parts I-C la 1^{ère} période débute le 19/02/2018 et se termine le 29/03/2019.

Pour les parts P-C la 1^{ère} période débute le 13/07/2020 et se termine le 31/03/2022.

L'actif valorisé de l'OPCVM s'entend comme la quote-part de l'actif, correspondant à une catégorie de part, évalué selon les règles de valorisation applicables aux actifs et après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion réels correspondant à ladite catégorie de part.

L'actif de référence représente la quote-part de l'actif de l'OPCVM, correspondant à une catégorie de part donnée, retraité des montants de souscriptions/rachats applicables à ladite catégorie de part à chaque valorisation, et valorisé selon la performance de l'indice retenu.

Si, sur la période de référence, l'actif valorisé de l'OPCVM est supérieur à celui de l'actif de référence et que la performance est positive, la part variable des frais de gestion représentera 20% TTC maximum de l'écart entre ces deux actifs. Cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative, sauf si la performance du fonds devient négative.

Si, sur la période de référence, l'actif valorisé de l'OPCVM est inférieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle. Toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provisions sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

La commission de surperformance est provisionnée à chaque calcul de la valeur liquidative et est perçue lors de l'établissement de la dernière valeur liquidative de chaque période de référence ; en cas de mise en place de ces frais en cours d'exercice, la période de référence retenue sera au minimum de 12 mois.

5. Comptes de l'exercice

Il n'y aura prélèvement de frais de gestion variables que si la performance de l'OPCVM est supérieure à celle de l'indicateur de référence et que la performance est positive.

En cas de rachat de parts, la part de la commission de surperformance correspondante aux parts rachetées est définitivement acquise à la société de gestion.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts VEGA DISRUPTION I-C(EUR)	Capitalisation	Capitalisation
Parts VEGA DISRUPTION N-C(EUR)	Capitalisation	Capitalisation
Parts VEGA DISRUPTION R-C(EUR)	Capitalisation	Capitalisation

5. Comptes de l'exercice

■ 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/03/2021 EN EUR

	31/03/2021	31/03/2020
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	81 715 422,91	45 205 765,66
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	47 772 261,69	51 853 474,72
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-67 522 264,15	-14 992 492,28
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	18 062 560,31	1 351 658,08
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-411 769,49	-694 770,70
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	221,48	64 836,59
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-115 866,04	-378 085,00
Frais de transactions	-218 793,24	-95 787,97
Différences de change	-481 594,24	-675,52
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	20 164 082,32	-110 879,89
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	21 434 818,93	1 270 736,61
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-1 270 736,61	-1 381 616,50
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 961 117,54	-487 620,78
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	97 003 144,01	81 715 422,91

5. Comptes de l'exercice

■ 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

■ 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

■ 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 619 755,86	7,86
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 694,09	0,02
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

5. Comptes de l'exercice

■ 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	7 619 755,86	7,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	20 694,09	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

■ 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EURO)

	Devise 1 USD		Devise 2 NOK		Devise 3 GBP		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	12 331 039,74	12,71	1 945 478,56	2,01	2 044 491,40	2,11	3 260 666,41	3,36
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	9 137 163,02	9,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	120 187,58	0,12	161 700,09	0,17
Comptes financiers	20 694,09	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

5. Comptes de l'exercice

■ 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/03/2021
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	291 845,22
	Rétrocession de frais de gestion	4 524,31
TOTAL DES CRÉANCES		296 369,53
DETTES		
	Achats à règlement différé	281 887,67
	Rachats à payer	10 537,36
	Frais de gestion fixe	109 699,26
	Frais de gestion variable	948 328,31
TOTAL DES DETTES		1 350 452,60
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-1 054 083,07

■ 3.6. CAPITAUX PROPRES

• 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part VEGA DISRUPTION I-C(EUR)		
Parts souscrites durant l'exercice	35,3928	4 643 529,19
Parts rachetées durant l'exercice	-26,4589	-3 489 046,96
Solde net des souscriptions/rachats	8,9339	1 154 482,23
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	57,4088	
Part VEGA DISRUPTION N-C(EUR)		
Parts souscrites durant l'exercice	17 339,0458	2 160 575,67
Parts rachetées durant l'exercice	-33 516,3552	-4 330 003,89
Solde net des souscriptions/rachats	-16 177,3094	-2 169 428,22
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	59 787,2771	
Part VEGA DISRUPTION R-C(EUR)		
Parts souscrites durant l'exercice	297 413,5795	40 968 156,83
Parts rachetées durant l'exercice	-441 926,9380	-59 703 213,30
Solde net des souscriptions/rachats	-144 513,3585	-18 735 056,47
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	547 460,0286	

5. Comptes de l'exercice

• 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part VEGA DISRUPTION I-C(EUR)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part VEGA DISRUPTION N-C(EUR)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part VEGA DISRUPTION R-C(EUR)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

5. Comptes de l'exercice

■ 3.7. FRAIS DE GESTION

	31/03/2021
Parts VEGA DISRUPTION I-C(EUR)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	48 939,93
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Frais de gestion variables	51 370,06
Rétrocessions des frais de gestion	686,30
Parts VEGA DISRUPTION N-C(EUR)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	87 935,99
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables	73 816,95
Rétrocessions des frais de gestion	777,04
Parts VEGA DISRUPTION R-C(EUR)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 080 895,71
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,40
Frais de gestion variables	823 141,30
Rétrocessions des frais de gestion	6 898,79

■ 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

• 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

• 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

5. Comptes de l'exercice

■ 3.9. AUTRES INFORMATIONS

• 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/03/2021
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

• 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/03/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

• 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/03/2021
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

5. Comptes de l'exercice

■ 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/03/2021	31/03/2020
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-1 512 398,36	-961 375,61
Total	-1 512 398,36	-961 375,61

	31/03/2021	31/03/2020
Parts VEGA DISRUPTION I-C(EUR)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-101 845,30	-24 948,63
Total	-101 845,30	-24 948,63

	31/03/2021	31/03/2020
Parts VEGA DISRUPTION N-C(EUR)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-96 052,13	-54 904,18
Total	-96 052,13	-54 904,18

	31/03/2021	31/03/2020
Parts VEGA DISRUPTION R-C(EUR)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 314 500,93	-881 522,80
Total	-1 314 500,93	-881 522,80

5. Comptes de l'exercice

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/03/2021	31/03/2020
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	16 473 887,55	512 343,09
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	16 473 887,55	512 343,09

	31/03/2021	31/03/2020
Parts VEGA DISRUPTION I-C(EUR)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 432 522,24	30 442,37
Total	1 432 522,24	30 442,37

	31/03/2021	31/03/2020
Parts VEGA DISRUPTION N-C(EUR)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 430 734,62	46 344,81
Total	1 430 734,62	46 344,81

	31/03/2021	31/03/2020
Parts VEGA DISRUPTION R-C(EUR)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	13 610 630,69	435 555,91
Total	13 610 630,69	435 555,91

5. Comptes de l'exercice

■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021
Actif net Global en EUR	45 205 765,66	81 715 422,91	97 003 144,01
Parts VEGA DISRUPTION I-C(EUR) en EUR			
Actif net	3 393 053,01	4 870 397,45	8 442 331,80
Nombre de titres	32,8048	48,4749	57,4088
Valeur liquidative unitaire	103 431,60	100 472,56	147 056,40
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2 060,31	628,00	24 953,00
Capitalisation unitaire sur résultat	-166,73	-514,67	-1 774,03
Parts VEGA DISRUPTION N-C(EUR) en EUR			
Actif net	11 748 968,04	7 331 306,76	8 451 327,37
Nombre de titres	117 860,8572	75 964,5865	59 787,2771
Valeur liquidative unitaire	99,68	96,50	141,35
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2,16	0,61	23,93
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,47	-0,72	-1,60
Parts VEGA DISRUPTION R-C(EUR) en EUR			
Actif net	30 063 744,61	69 513 718,70	80 109 484,84
Nombre de titres	288 677,2657	691 973,3871	547 460,0286
Valeur liquidative unitaire	104,14	100,45	146,32
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2,12	0,62	24,86
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,86	-1,27	-2,40

5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
DELIVERY HERO SE	EUR	12 000	1 326 000,00	1,37
HELLA GMBH & CO KGAA	EUR	17 000	812 940,00	0,84
NEMETSCHEK	EUR	20 000	1 088 000,00	1,12
TOTAL ALLEMAGNE			3 226 940,00	3,33
BELGIQUE				
SKYWORKS SOLUTIONS INC.	USD	10 000	1 561 133,33	1,61
TOTAL BELGIQUE			1 561 133,33	1,61
CANADA				
SHOPIFY INC - CLASS A	USD	1 000	941 461,75	0,97
TOTAL CANADA			941 461,75	0,97
DANEMARK				
ORSTED	DKK	4 000	551 010,12	0,57
VESTAS WIND SYSTEMS	DKK	4 000	700 258,83	0,72
TOTAL DANEMARK			1 251 268,95	1,29
ESPAGNE				
CELLNEX TELECOM SA	EUR	27 542	1 352 312,20	1,39
TOTAL ESPAGNE			1 352 312,20	1,39
ETATS-UNIS				
AIRBNB INC-CLASS A	USD	3 000	479 724,33	0,50
AMAZON.COM INC	USD	600	1 579 552,45	1,63
INTUITIVE SURGICAL	USD	2 000	1 257 449,16	1,29
MICROSOFT CORP	USD	6 500	1 303 926,66	1,34
NVIDIA CORP	USD	3 800	1 726 311,58	1,78
QORVO INC	USD	8 000	1 243 597,38	1,28
SALESFORCE.COM INC	USD	9 600	1 730 581,13	1,78
WORKDAY INC-A	USD	2 400	507 301,97	0,53
TOTAL ETATS-UNIS			9 828 444,66	10,13
FRANCE				
DASSAULT SYSTEMES	EUR	7 200	1 313 280,00	1,35
EDENRED	EUR	23 000	1 024 420,00	1,06
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA-W/I	EUR	12 000	816 000,00	0,85
NEOEN RTS 31-03-21	EUR	20 000	56 260,00	0,06
NEOEN SA	EUR	20 000	855 000,00	0,88
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	7 000	911 750,00	0,94
SR TELEPERFORMANCE	EUR	4 435	1 378 398,00	1,42
WORLDLINE SA	EUR	14 000	1 000 160,00	1,03
TOTAL FRANCE			7 355 268,00	7,59
IRLANDE				
RYANAIR HOLDINGS PLC	EUR	82 000	1 356 690,00	1,40
TOTAL IRLANDE			1 356 690,00	1,40

5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LUXEMBOURG				
INPOST SA	EUR	40 000	558 640,00	0,58
S4 CAPITAL PLC	GBP	200 000	1 188 002,58	1,22
TOTAL LUXEMBOURG			1 746 642,58	1,80
NORVEGE				
ADEVINTA ASA	NOK	75 000	941 167,68	0,96
NEL ASA	NOK	400 000	1 004 310,88	1,04
TOTAL NORVEGE			1 945 478,56	2,00
PAYS-BAS				
ADYEN NV	EUR	700	1 332 450,00	1,38
ASML HOLDING NV	EUR	4 450	2 300 650,00	2,37
PROSUS NV	EUR	14 000	1 327 200,00	1,37
TOTAL PAYS-BAS			4 960 300,00	5,12
ROYAUME-UNI				
AVAST PLC - WI	GBP	160 000	856 488,82	0,88
TOTAL ROYAUME-UNI			856 488,82	0,88
SUISSE				
TEMENOS AG - REG	CHF	5 900	725 665,60	0,75
ZUR ROSE AG	CHF	4 000	1 283 731,86	1,32
TOTAL SUISSE			2 009 397,46	2,07
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			38 391 826,31	39,58
TOTAL Actions et valeurs assimilées			38 391 826,31	39,58
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
PLUVALCA DISRUPTIVE OPPORTUNITIES I	EUR	160,6	3 043 753,83	3,14
TOTAL FRANCE			3 043 753,83	3,14
IRLANDE				
HSBC HANG SENG TECH UCITS ETF	EUR	323 000	3 106 937,00	3,20
NEUBERGER BERMAN INVESTMENT FUNDS PLC NEUBERGER BERMAN 5G CO	USD	514 800	7 008 253,21	7,22
TOTAL IRLANDE			10 115 190,21	10,42
LUXEMBOURG				
CPR INVEST GLOBAL DISRUPTIVE OPPORTUNITIES I ACC	EUR	27,236	5 645 923,66	5,82
Goldman Sachs Global Millennials Equity Portfolio I Acc EUR	EUR	202 556,895	3 931 629,33	4,05
PICTET CLEAN ENERGY I	EUR	31 800	4 700 040,00	4,84
PICTET-SECURI-EUR	EUR	16 500	5 540 205,00	5,71
Robeco Capital Growth Funds SICAV - Robeco Global Consumer T	EUR	9 446	5 000 901,32	5,16
ROBECO GLOBAL FINTECH INNOVATION EQUITIES I	EUR	34 744,81	6 231 829,12	6,42
THEMATICS AI AND ROBOTICS FUND I/A(EUR)	EUR	38 214,402	5 727 956,72	5,91
UBS LUX EQ-BIOTECH USD-QAC	USD	7 674	2 128 909,81	2,20
TOTAL LUXEMBOURG			38 907 394,96	40,11
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			52 066 339,00	53,67
TOTAL Organismes de placement collectif			52 066 339,00	53,67

5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Créances			296 369,53	0,31
Dettes			-1 350 452,60	-1,39
Comptes financiers			7 599 061,77	7,83
Actif net			97 003 144,01	100,00

VEGA Investment Managers

Société Anonyme au capital de de 1 957 688,25 euros
Immatriculée au RCS Paris 353 690 51 - APE 6630Z
115 rue Montmartre - 75002 Paris - France